



**BULLY**  
RHÔNE

Délibération du  
Conseil Municipal du 09 Avril 2024

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation : 04/04/2024

Secrétaire de séance : Séverine PERRUQUON

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt- heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BULLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Charles-Henri BERNARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : BERNARD Charles-Henri, CHENE Marie-Thérèse, CHEVALIER Jean-François, CHOULET Sébastien, CLAIRET Aline (arrivée 20h35), DEVAY Florence, GIRIN Alexandre, GUIGON Marc, KLEIN Pauline, MARTIN Florence, MATHIEU Karine, PERRET Jean-Yves PERRUQUON Séverine, PONCET Éric

**DEL 2024-04-16 : Délibération portant création d'un emploi permanent à temps non complet**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à destination du service technique notamment pour la période estivale dont les missions supplémentaires deviennent conséquentes durant cette période.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Entendu l'exposé,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, 17 VOIX POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION**

CREE, à compter du 01 mai 2024, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup>.

**Excusés :**

Madame Annick BRUN-PEYNAUD pouvoir à Séverine PERRUQUON

Monsieur Ludovic BOURBON pouvoir à Jean-François CHEVALIER

Monsieur Fabien MARMILLOD pouvoir à Monsieur le Maire

**Absents :**

Madame Pascale GOUTTE

Monsieur Pierre-Alexis NICOLAS

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour une durée de 5 mois allant du 01 mai au 30 septembre suite à un accroissement saisonnier d'activité du service technique.

Pour extrait certifié conforme,  
Le 10 avril 2024 A Bully  
Le Maire,  
Charles-Henri BERNARD



La secrétaire de séance  
Séverine PERRUQUON